

Modalités de reprise

Chères familles,

Afin de préparer au mieux la reprise de l'école, nous vous informons que nous accueillerons un groupe d'élèves à partir du **lundi 18 mai**. La réouverture s'inscrira dans le cadre donné par le protocole sanitaire national et s'adaptera aux particularités locales en lien avec les autorités académiques, la mairie et le SIVU. Nous avons donc pris des décisions réfléchies et partagées.

L'organisation de la journée et l'accueil de votre enfant à l'école, seront donc profondément modifiés.

L'aspect prioritaire, et non négociable, mis en avant pour cette reprise est **d'ordre sanitaire**.

Ainsi, conformément à ce qui est écrit dans le protocole sanitaire national, vous devrez :

- **prendre la température de votre enfant chaque matin**. Celle-ci ne devra pas dépasser 37,8° pour que votre enfant puisse venir.
- **avoir un rôle actif dans le respect des gestes barrières** : explication à votre enfant, **fourniture obligatoire de mouchoirs en papier**.
- **ne plus pénétrer dans l'école**.

Concernant l'organisation au sein de l'école

- 1) Nous accueillerons un groupe (constitué d'élèves des 3 classes) qui sera toujours le même afin d'éviter les « brassages » qui nous sont interdits. Ils seront accueillis chaque jour dans la même salle, à la même table, dans le respect des distances de sécurité. Certaines familles feront le choix de garder les enfants à la maison, elles y sont autorisées. Les élèves non accueillis continueront à recevoir le travail en distanciel.

Selon les consignes de notre inspectrice, des critères ont été définis pour prioriser l'accueil de certains élèves, à savoir les enfants des parents dont les professions sont prioritaires conformément à la liste publiée par le gouvernement (sous réserve de présentation d'une carte professionnelle ou d'un bulletin de paie d'au moins l'un des deux parents et d'une attestation sur l'honneur certifiant que la famille n'a aucun autre mode de garde) :

- > Tout personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé
- > Tout personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD
- > Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées
- > Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- > Les personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux (ASE) ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique si ces personnels sont dépourvus de solution de garde : ASE PME, services de prévention spécialisée, travailleurs sociaux, techniciens d'intervention sociale et familiale (TISF), médecins, infirmières puéricultrices, sages-femmes et psychologues.
- > Autres personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire sur présentation d'une attestation de l'autorité préfectorale et dans la limite des capacités d'accueil.
- > Les enseignants et les auxiliaires de vie scolaire en charge des enfants handicapés.

- 2) Nous sommes **obligés** de faire des choix et nous serons donc contraints de refuser l'accueil à certains élèves, nous en sommes désolés. Chaque famille dont l'enfant sera accueilli à partir du 18 mai à l'école sera contactée le 12 mai par téléphone par Mme Bureau. Si vous n'êtes pas contacté ce même-jour, cela signifie donc que votre enfant devra continuer l'enseignement à distance.

- 3) Les élèves accueillis seront pris en charge les lundis-mardis-jeudis-vendredis à l'école par Mr GUYOT et Mme BUREAU. Mme SOLTY et Mme FEIBEL continueront à travailler à distance avec leurs élèves.
- 4) Les horaires d'accueil et de sortie resteront inchangés.
- 5) Les bus circuleront aux horaires et circuits habituels (sous réserve de modifications en fonction du nombre d'élèves).
- 6) Pour répondre à la demande de certains parents exerçant des métiers, médicaux sociaux, de l'enseignement ou à titre exceptionnel, des parents n'ayant aucun autre moyen de garde, la garderie sera ouverte et centralisée à La Foye-Monjault.
Le SIVU assurera donc un accueil limité à 8 enfants résidant sur le RPI.
En raison du protocole sanitaire à appliquer, ils seront encadrés par 2 animatrices.
Ces enfants seront accueillis aux horaires d'ouverture habituelles de la garderie.
- 7) Les repas seront assurés par la mairie et encadrés par deux personnels. Un service à 12h25 qui durera un peu plus longtemps (jusqu'à 13h25).
- 8) Les adultes seront masqués. Il est possible que votre enfant porte un masque à l'école. Dans ce cas, il vous appartient de lui fournir et votre enfant doit être en mesure de le porter correctement. Le lavage des mains sera réalisé avant d'entrer en classe, avant et après chaque récréation, avant d'aller aux toilettes et après y être allé, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué et le soir avant de quitter l'école.
- 9) Le lundi 18 mai, les élèves accueillis arriveront avec tout leur matériel scolaire qui restera par la suite à l'école jusqu'à la fin de l'année. Il n'y aura pas de circulation de matériel (y compris cahiers) entre la maison et l'école. C'est pourquoi chaque enfant devra arriver avec un matériel complet et en état (stylos qui écrivent correctement, crayons taillés, aucun oubli de matériel scolaire comme ciseaux, colle, équerre, règle...). Il est indispensable de ramener les manuels prêtés par l'école depuis le début du confinement. Aucun prêt ou échange de matériel ne sera possible dans l'école. Les enseignants ne corrigeront pas les cahiers pour des raisons sanitaires. Le même travail que celui proposé par internet sera réalisé à l'école.
- 10) Le coin bibliothèque et le matériel se trouvant sur les étagères de la classe seront condamnés. Les enfants ne pourront plus y avoir accès. Chaque enfant devra donc rester à sa table pendant tout le temps de classe, exception faite pour aller aux toilettes. Quoi qu'il arrive, votre enfant devra respecter en permanence une distance d'un à deux mètres avec une autre personne y compris avec l'enseignant.
- 11) A la récréation, tout jeu collectif, tout jeu de contact, tout jeu de ballon ou avec un objet passant de main en main sera interdit. La distance d'un mètre minimum entre les enfants devra également être respectée.

Nous restons joignables pour toutes les familles.

Bien cordialement.

L'équipe enseignante